



HUMANISME & TOLÉRANCE

# Tarifs 2011-2012

Familles **ne résidant pas** sur le Plateau VIVARAIS LIGNON

## Inscription

	Externes (dont Tennis-études ou en famille d'accueil)	Demi-pensionnaires (en famille d'accueil)	Internes semaine	Internes permanents
Inscription	580 €	580 €	580 €	580 €
Scolarité	650 €	650 €	650 €	650 €
Demi-pension		800 €		
Hébergement semaine			6 780 €	
Hébergement permanent				10 300 €
<i>Compte internat</i>			340 €	800 €
<b>Total</b>	<b>1 230 €</b>	<b>2 030 €</b>	<b>8 350 €</b>	<b>12 330€</b>

## Réinscription

	Externes (dont Tennis-études ou en famille d'accueil)	Demi-pensionnaires (en famille d'accueil)	Internes semaine	Internes permanents
Réinscription	290 €	290 €	290 €	290 €
Scolarité	650 €	650 €	650 €	650 €
Demi-pension		800 €		
Hébergement semaine			6 780 €	
Hébergement permanent				10 300 €
<i>Compte internat</i>			340 €	800 €
<b>Total</b>	<b>940 €</b>	<b>1 740 €</b>	<b>8 060 €</b>	<b>12 040 €</b>

## **Contribution financière des familles à la scolarisation au Collège Cévenol**

Le Collège Cévenol est un établissement privé sous contrat d'association.

Financièrement parlant cela signifie que le salaire des seuls enseignants est pris en charge par l'état et que celui-ci contribue à certains frais de fonctionnement de l'externat. Le reste étant à la charge de l'établissement et des familles.

La contribution financière des familles, selon la situation de l'élève, se décompose comme suit :

### **Les frais d'inscription et de réinscription :**

Ces frais couvrent l'ouverture du dossier, l'appui aux démarches d'admission, les inscriptions aux examens et concours.

Le montant de la première inscription se monte à 580 €.

Le montant des inscriptions suivantes est de 290 €

### **Les frais de scolarité :**

Ils correspondent à l'ensemble des coûts directement liés à la scolarité : frais pédagogiques, administratifs, encadrement et personnels non enseignants, ainsi que certaines activités et animations auprès des élèves.

Ils ne tiennent pas compte de l'acquisition de livres scolaires ainsi que des frais d'adhésion à certaines activités spécifiques (théâtre, voyages, pratiques sportives, ...).

Le montant de cette scolarité est fixé annuellement à 650 €.

Attention : pour le transport vers les centres d'examen des élèves de Première et de Terminale, une participation financière sera demandée en fin d'année scolaire

### **Internat de semaine :**

Les élèves internes de semaine sont pris en charge du dimanche soir à partir de 17 heures au vendredi soir jusque 16h30.

Les frais d'internat couvrent l'hébergement en chambre de deux, la surveillance, le renouvellement de la literie, le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter ainsi que le dîner. Il n'inclue pas les transports.

Le montant de cet hébergement est fixé annuellement à 6 780 €.

Un accueil exceptionnel peut être réalisé le week-end, il est facturé à hauteur de 120 €

Un compte d'internat est ouvert au nom de l'élève. Il évite la circulation d'argent dans l'établissement. Il est géré par la comptabilité. Il couvre l'achat de fournitures scolaires, d'éventuels frais médicaux, des urgences de frais de transports ou d'autres incidents liés à la présence de l'élève sur l'internat. Il se monte à 340 €. Si les frais engagés pour le compte de l'élève sont supérieurs à ce montant, les familles sont appelées à en compléter le montant. Le solde de ce compte est reversé aux familles à la fin de l'année scolaire.

### **Internat permanent :**

Les élèves internes permanents sont pris en charge sur la totalité des périodes comprises entre les vacances scolaires. L'hébergement n'est pas compris durant les vacances de Toussaint, de Noël, de février et de printemps.

Les frais d'internat couvrent l'hébergement en chambre de deux, la surveillance, le renouvellement de la literie, le nettoyage du linge, le petit déjeuner, le déjeuner, le goûter ainsi que le dîner. Il n'inclut pas les transports.

Le montant de cet hébergement est fixé annuellement à 10 300 €.

Un compte d'internat est ouvert au nom de l'élève. Il évite la circulation d'argent dans l'établissement. Il est géré par la comptabilité. Il couvre l'achat de fournitures scolaires, d'éventuels frais médicaux, des urgences de frais de transports ou d'autres incidents liés à la présence de l'élève sur l'internat ainsi que la distribution d'argent de poche à hauteur de 10 € par semaine. Par circonstance exceptionnelle ce montant d'argent de poche peut être abondé à la demande des familles. Cette demande doit être justifiée et soumise à l'approbation de la direction. Le compte d'internat se monte à 800 €. Si les frais engagés pour le compte de l'élève sont supérieurs à ce montant, les familles sont appelées à en compléter le montant, le solde de ce compte est reversé aux familles à la fin de l'année scolaire.